

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 19 décembre 2024 à 10h00  
« Le suivi statistique du système de retraite »

<b>Document n° 1</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Note de présentation générale**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Note de présentation générale

Ce dossier s'intéresse au système d'information relatif aux retraites, comprenant l'ensemble des données disponibles qui permettent d'approfondir la connaissance sur les retraites (effectifs, pensions moyennes, conditions de liquidation, etc.) et les caractéristiques des retraités et des cotisants (âge, salaires, etc.).

Parmi les sources statistiques qui peuvent être mises à disposition, deux catégories peuvent être distinguées : les bases de données statistiques, qui contiennent des informations individuelles sur un échantillon représentatif et pseudonymisé d'assurés sociaux et les bases de données d'indicateurs statistiques, généralement issues de bases de données statistiques individuelles, qui rassemblent divers indicateurs agrégés.

Ces sources proviennent pour une large part des systèmes de gestion des régimes de retraite, qui collectent les données administratives des assurés nécessaires pour la liquidation de pension. Elles sont ensuite rassemblées et consolidées par les statisticiens des régimes pour alimenter leur propre système d'information statistique. D'autres organismes, tels que la Drees, participent également à la production de sources d'informations inter-régimes, essentielles au suivi du système de retraite compte tenu de son architecture fragmentée. Outre son rôle déterminant dans la gestion des liquidations de pensions, le système d'information des régimes et des administrations constitue par ailleurs le socle indispensable pour élaborer les modèles de projection, essentiels pour estimer les conditions de la pérennité financière de chacun des régimes et assurer par-là même un pilotage effectif global du système de retraite.

Depuis la dernière séance du COR consacrée aux systèmes d'information sur les retraites en 2013, plusieurs évolutions notables sont intervenues. D'une part, les données administratives des régimes se structurent et s'unifient, à travers notamment la mise en œuvre du Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU). Mis en production depuis 2019, il a vocation à se substituer aux bases carrières de plus de 30 régimes obligatoires de retraite. D'autre part, des appariements récents, ou en cours, entre les données des échantillons inter-régimes de la Drees et des sources externes pourraient élargir les possibilités d'analyse à des thèmes connexes aux retraites et constituer ainsi une nouvelle source d'information statistique pour des études sur des champs non encore explorés.

La première partie du dossier présente une vue d'ensemble du système d'information des retraites et des évolutions à venir avec la mise en œuvre du RGCU. La seconde traite de l'impact des politiques d'open data sur la diffusion et la valorisation des données issues des systèmes statistiques. L'importance des données statistiques pour l'élaboration du diagnostic et du pilotage du système de retraite est traitée dans la troisième partie. Enfin, la dernière partie s'attache à dégager quelques perspectives relatives à ce suivi statistique.

## 1. Le système d'information statistique sur les retraites : entre amélioration et mutualisation des bases de données

### 1.1 Les systèmes d'information des régimes : état des lieux

La principale source d'information sur les retraites provient des données extraites des fichiers propres à chacun des régimes de retraite. Ces fichiers sont parfois mutualisés entre les régimes. C'est notamment le cas du système d'information mutualisé et unique des régimes CNRACL et Ircantec, géré par la Direction des politiques sociales de la Caisse des dépôts (CDC-DPS) (**document n° 7**).

Une partie des données contenues dans les systèmes d'information administratifs est ensuite rassemblée et consolidée par les statisticiens pour alimenter leur propre système d'information, et être ainsi en mesure de répondre aux demandes d'études, de simulations et de projections.

Le système d'information statistique de la Cnav repose sur des fichiers de gestion nationaux, dont le système national de gestion de carrière (SNGC)<sup>1</sup>, desquels sont extraits des échantillons et bases statistiques (**document n° 4**). D'ici mi 2025, il est prévu que ce système s'éteigne avec l'intégration du RGCU.

Le Bureau financier et des statistiques du SRE (BFiS) s'appuie sur la base Pensions civiles et militaires de retraites régies par le codes des PCMR (aussi appelée « base pension ») qui rassemble des informations sur toutes les pensions civiles et militaires qu'il verse et sur une base affiliés constituée par des informations remontées dans les comptes individuels retraites (CIR) et récupérées *via* le système national de gestion des carrières (SNGC) (**document n° 6**). Ces deux pans du système d'information s'articulent ensemble et ont pour objectif commun le calcul des droits acquis par les affiliés de façon à assurer le moment venu le service des prestations correspondant à ces droits.

Compte tenu des nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs, plusieurs régimes ont par ailleurs récemment amélioré très sensiblement leurs fichiers statistiques. L'Agirc-Arrco a ainsi fait évoluer son système d'information en menant un travail de refonte du traitement statistique. Cette refonte a notamment conduit à la création et mise en place du Système d'information décisionnel de la retraite complémentaire (SID-RC), qui centralise et met à disposition des directions de la Fédération, dont la Direction technique, toutes les données fonctionnelles du régime afin d'en permettre le pilotage sous tous ses aspects (**document n° 5**). Ces améliorations accroissent les possibilités d'analyses et d'études des assurés du régime.

L'ensemble des systèmes d'information des régimes est à l'aube d'une transition importante avec l'intégration du RGCU.

---

<sup>1</sup> Centré à l'origine sur les carrières des ressortissants du régime général, le champ du SNGC s'est progressivement élargi, avec l'intégration des données des régimes alignés dans le cadre de la LURA ou des régimes adossés au régime général.

## 1.2 Les autres systèmes et sources d'information sur la retraite

Malgré la richesse des données des systèmes de gestion des régimes, la connaissance des carrières des assurés par un seul régime à la fois ne fournit qu'une information partielle sur les pensions de chaque individu, la plupart des retraités percevant des pensions de plusieurs régimes – régime(s) de base et régime(s) complémentaire(s)<sup>2</sup>. Les données inter-régimes sont alors essentielles pour reconstituer l'intégralité de sa carrière, année après année.

### a) *Les sources de données inter-régimes mobilisées par les systèmes d'information statistique des régimes de retraite*

Outre les données de gestion, les statisticiens des régimes recueillent et exploitent d'autres sources de données administratives inter-régimes permettant d'enrichir la connaissance de leurs assurés. Le système des Échanges inter-régimes de retraite (EIRR), mis en place en décembre 2009, alimenté par tous les régimes de retraite, permet de stocker dans une base unique et partagée les montants de pension versés par tous les régimes de retraite à chacun des assurés. Cette consolidation des montants de pension tous régimes est utile aux caisses de retraite car ces informations leur permettent d'apprécier les conditions de ressources tous régimes déterminantes dans le calcul de la pension de réversion au régime général ou l'octroi du minimum contributif. Les données du droit à l'information (DAI) peuvent également être mobilisées concernant les durées de carrières effectuées dans les autres régimes<sup>3</sup>.

Bien que les données inter-régimes offrent un éclairage statistique crucial pour le système de retraite, elles représentent également un défi en termes d'exploitation par les caisses de retraite. Les spécificités des régimes n'étant pas toujours connues, elles peuvent conduire à des interprétations et des analyses erronées par certains utilisateurs. Cet enjeu soulève la question de l'élaboration d'un guide « de bonnes pratiques » d'exploitation statistique à destination des régimes de retraite.

### b) *Les échantillons inter-régimes de la Drees*

La Drees a en charge la conception, la collecte et la production de deux panels inter-régimes issus des fichiers de gestion des différents régimes de retraite : l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) et l'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC). Chacun de ces échantillons, représentatifs de la population des affiliés du système de retraite français et mis à jour tous les 4 ans, rassemble l'ensemble des informations individuelles connues par la quasi-totalité des régimes de retraite français : montants de pensions, trimestres validés, points accumulés, etc. Comparé à l'EIRR, qui ne stocke que les données relatives aux montants de retraite versés par les régimes, l'EIR intègre une quantité d'informations bien plus vastes telles que les conditions de liquidation, les détails des durées d'assurance validées, le salaire de référence etc. En outre,

---

<sup>2</sup> Fin 2022, un peu plus d'un quart des retraités d'une pension de droit direct sont dits « polypensionnés », au sens où ils bénéficient de pensions de retraite versées par au moins deux régimes de base. Source : Panorama de la Drees « [Les retraités et les retraites](#) », Édition 2024, Drees.

<sup>3</sup> Les données du droit à l'information sur les durées de carrières ne sont plus transmises depuis 2023, le RGCU devant prendre le relais.

l'EIR intègre les données Emploi de l'Insee et les données sur le chômage de France Travail. Il constitue à ce titre une source unique pour mener des études sur l'ensemble du système de retraite en retenant une approche tous régimes, indispensable compte tenu de l'architecture fragmentée du système français. L'EIC, qui recense tous les éléments utiles au calcul de la retraite et donne la possibilité de recenser annuellement leurs déterminants, est le seul outil qui offre actuellement une connaissance globale des droits à la retraite acquis par les actifs. En cela, ils constituent les sources inter-régimes de référence dans le domaine de la retraite (**document n° 3**).

En plus de ces échantillons, la Drees réalise l'Enquête Annuelle auprès des Caisses de Retraite (EACR), qui recueille des données annuelles agrégées sur les retraités des caisses de retraite obligatoires ainsi que sur les bénéficiaires de pensions d'invalidité et d'incapacité permanente. Contrairement à l'EIR, leur agrégation ne permet pas de connaître les effectifs de retraités totaux ou de calculer la pension moyenne tous régimes, compte tenu du fait que les pensionnés ont des droits dans plusieurs caisses. Toutefois, l'EACR a l'intérêt de produire annuellement des données agrégées sur la retraite et l'invalidité avec des concepts harmonisés et assure ainsi une comparabilité d'un régime à l'autre mais également une comparabilité dans le temps. Ces données sont utilisées comme données de calage pour les fichiers de l'EIR, dont elles sont un complément indispensable. Elles permettent également, grâce au modèle de microsimulation statistique Actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités (Ancetre), de calculer des indicateurs tous régimes sur un pas annuel et en particulier pour les années inter-EIR.

*c) Les données d'enquêtes auprès des ménages ou des organismes*

Les sources administratives ont souvent besoin d'être complétées par d'autres sources statistiques pour analyser plus finement certaines problématiques (conditions de ressources, réversion, retraite supplémentaire, etc.). Ces compléments peuvent être réalisés avec des données issues d'enquêtes administratives, telles que l'Échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee, ou avec des données d'enquêtes par sondage, telles que l'enquête ponctuelle Motivations de départ à la retraite (MDR) menée conjointement par les régimes, la Drees et le COR.

La première façon de compléter les données est d'apparier les bases individuelles entre elles. Il en est ainsi de l'EIR qui est apparié avec le Panel tous actifs, l'EDP et des données socio-fiscales. Ces enrichissements permettent de mieux évaluer les taux de remplacement ou encore les parcours conjugaux des assurés.

Une deuxième façon est de réaliser des enquêtes spécifiques sur certains pans du système de retraite. Ainsi, la population des bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse est recensée par l'Enquête sur les allocations du Minimum Vieillesse (EMV). Des données sur la retraite supplémentaire facultative sont recueillies et analysées dans l'Enquête sur la retraite supplémentaire (ERS), toutes deux réalisées par la Drees.

Par ailleurs, certaines enquêtes couvrent toute la population et incluent à ce titre les retraités. Par exemple, l'enquête Histoires de Vie et Patrimoine (HVP) réalisée par l'Insee permet d'évaluer les différentes composantes du patrimoine des ménages et leur transmission entre générations et contient un module « parcours de vie » renseignant sur le parcours et la situation professionnels et personnels (histoire conjugale, enfants vivant hors du domicile etc.). Cette enquête est également la base sur laquelle s'appuie le modèle Destinie de l'Insee. L'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), également réalisée par l'Insee, permet de mieux connaître la composition du revenu des ménages, dont les ménages de retraités, et leur niveau de vie. Cette enquête permet de mesurer ainsi le niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population.

Enfin, d'autres enquêtes, réalisées par sondage, ont vocation à détailler les éléments subjectifs liés à la retraite (enquête Motivations du départ à la retraite (MDR) renseignant sur le choix du moment du départ à la retraite et ses raisons, l'enquête PAT€R (PATrimoine et préférences vis-à-vis du Temps et du Risque).

### **1.3 Le RGPU : un projet de mutualisation des données structurant pour le système de retraite**

Le répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGPU) a été instauré par la loi du 9 novembre 2010 pour permettre de remédier aux insuffisances du système national de gestion des carrières (SNGC), à la fois base de carrières de la Cnav et support des échanges entre régimes de base pour calculer les durées d'assurance tous régimes. La loi du 20 janvier 2014 ayant étendu aux régimes complémentaires l'obligation de rattachement au RGPU, celui-ci a vocation à se substituer progressivement aux bases carrières de plus de 30 régimes obligatoires de retraite. S'inscrivant dans une logique de mutualisation et de rationalisation des systèmes d'information, il a vocation à devenir le référentiel unique et commun des carrières des assurés de l'ensemble des régimes de retraites obligatoires.

Les acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre du RGPU sont multiples. Son pilotage est assuré par la direction de la Sécurité sociale. En parallèle, la Cnav est chargée de la maîtrise d'ouvrage et préside le comité opérationnel. Le suivi des coûts est assuré par le GIP Union Retraite.

#### *a) L'optimisation des processus de gestion de carrière grâce à la complétude et la cohérence des données*

Le RGPU stocke les éléments de carrière au sein d'un référentiel national, partagé par l'ensemble des régimes. Il est alimenté par deux types de données. Les régimes qui intègrent le RGPU doivent « migrer », en l'alimentant avec leur propre stock de données issues des bases de carrière. Le RGPU comporte également les flux de données issus en grande partie des déclarations sociales nominatives (DSN) effectuées par les employeurs.

Le RGPU comprendra ainsi tous les éléments liés à la carrière « élargie » (périodes d'activité professionnelle avec le salaire et l'employeur, périodes de chômage ou de maladie mais aussi informations sur les enfants).

En sus de la complétude des informations sur les carrières des assurés, le RGPU fournira également un ensemble de services aux régimes, dont le calcul des durées d'assurance des assurés (par trimestre et par année, par régime et tous régimes), ou aux autres organismes de protection sociale. En revanche, il n'est pour le moment pas prévu que les montants de pension soient calculés par le RGPU.

*b) Un outil précieux pour le pilotage du système de retraite et les études sociales*

Outre les objectifs liés à la gestion des carrières par les régimes, le RGPU peut constituer une source d'information nouvelle et, du fait de son exhaustivité, ouvrir de nouveaux champs d'étude (**document n° 8**). Il devrait notamment modifier profondément la production de l'EIC puisque qu'il a vocation à remplacer les systèmes d'information sur les carrières des différents régimes de retraite. La Drees a ainsi demandé un accès à un échantillon issu du RGPU pour étudier l'opportunité de conserver l'EIC en l'état et les éventuelles modifications à apporter compte tenu de cette nouvelle source.

À terme, la Cnav et la direction de la Sécurité sociale souhaitent ouvrir l'utilisation du référentiel aux travaux de recherche, en mettant les données du RGPU à disposition des chercheurs *via* le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD), de manière pseudonymisée.

*c) Le nouveau calendrier de déploiement du RGPU*

Le déploiement du RGPU était initialement prévu de 2017 à 2022. Son calendrier s'est progressivement allongé, notamment en raison des difficultés liées à l'intégration de sources différentes et à la normalisation des concepts. La migration des régimes vers le référentiel devrait désormais aboutir mi-2028 (**document n°9**).

Fin 2024, neuf régimes avaient migré vers le RGPU: la CRPCEN en 2019, la Cnav et la Cavimac en 2020, l'Agirc-Arrco et la MSA-SA en 2021, la Cnav-TI, l'Ircantec et le régime des Mines en 2022, la Cipav en 2023 et la CPRF en 2024.

La migration vers le RGPU ne signifie pas pour autant que le processus d'intégration est totalement achevé. D'une part, alors que les migrations devaient s'accompagner de la disparition des anciennes bases de carrières des régimes, certains d'entre eux ont souhaité la conserver. À titre d'exemple, la Cnav maintient son système national de gestion des carrières en opérant une transition progressive vers le RGPU. D'autre part, bien que la restitution des données RGPU aux régimes soit prévue, elle n'est pas encore effective. Actuellement, seuls quelques tableaux de bord sont consultables pour les régimes ayant déjà migré. Dans le cas de l'Agirc-Arrco, une mise à disposition des données est envisagée au début de l'année 2025.



## 2. La diffusion et la valorisation des données des systèmes d'information statistique

La diffusion des statistiques sur les retraites a longtemps reposé sur les recueils et les rapports annuels des principaux producteurs de données, décrivant les situations des retraités et des régimes de retraite. Le panorama annuel de la Drees « Les retraités et les retraites », qui présente un état des lieux détaillé de la retraite en France, tous régimes confondus, constitue l'élément de diffusion de référence de ces résultats statistiques. Concernant les régimes, les données extraites de leur système d'information statistique sont diffusées sous la forme de rapports ou de recueils statistiques annuels. Outre ces rapports, les données statistiques sont également diffusées à travers des études ponctuelles, portant sur des thématiques liées à la retraite et au vieillissement. Elles se déclinent généralement en plusieurs formats, selon qu'elles visent les non-initiés ou un public averti.

La politique d'open data public ou « données publiques ouvertes », qui consiste à assurer la large mise à disposition à tous de données publiques, en accès libre et gratuit, sous un format numérique facilement réutilisable, donne une nouvelle impulsion au partage des données. Sur les retraites, la Drees et les principaux régimes s'inscrivent ainsi dans une démarche de transparence de l'action publique et de valorisation des données dont ils sont dépositaires, en publiant des jeux de données anonymes<sup>4</sup> plus ou moins exhaustives et des outils permettant de les explorer rapidement.

En tant que service statistique ministériel, la Drees a pour mission de produire des statistiques d'intérêt général et est engagée dans une politique de mise à disposition de jeux de données en open data. Le bureau « Retraites » met chaque année à disposition sur la plateforme data.Drees<sup>5</sup> les données issues de l'EACR. Le bureau diffuse également un grand nombre de tableaux de croisements issus des différentes enquêtes du bureau (ERS, EMV, EIR etc.). Les bases de données individuelles (EIR et EIC) sont mises à disposition des chercheurs et des institutions *via* le CASD et le réseau Quételet-Progéo. Ainsi, ces données sont par exemple utilisées par l'Insee, l'Institut des Politiques Publiques (IPP) ou encore l'Acoss. Depuis 2024, les codes de son modèle Trajectoire sont également en open source. Cette ouverture, conjointement avec la possibilité d'accéder aux EIR et EIC avec le CASD, permet à des utilisateurs externes à la Drees, notamment aux chercheurs, de mobiliser le modèle Trajectoire.

D'autres modèles de microsimulation sont également librement accessibles aux utilisateurs externes aux organismes statistiques. L'Insee publie en accès libre le code source de son modèle Démographique Économique et Social de Trajectoires Individuelles Simulées (Destinie), dont l'objectif principal est la projection des droits à la retraite<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Les opérations d'anonymisation des données administratives s'entendent comme celles permettant de rendre les données individuelles non identifiables : au-delà de la suppression des informations nominatives, la base de données ne dispose pas d'informations permettant par leur croisement une identification indirecte des personnes.

<sup>5</sup> <https://data.Drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/?refine.theme=Retraite&sort=modified>

<sup>6</sup> [GitHub - InseeFr/Destinie-2: Modèle de microsimulation dynamique](https://github.com/InseeFr/Destinie-2)

Les services statistiques des régimes s'inscrivent également dans cette démarche. Le SRE met à disposition des cubes de données agrégées portant sur les pensions civiles et militaires sur la plateforme [data.economie.gouv.fr](https://data.economie.gouv.fr)<sup>7</sup>. Il publie également deux fois par an les chiffres-clés des retraites de l'année, mis en ligne sur le site internet des pensions de l'État. La Cnav publie plusieurs séries statistiques qui rendent compte des évolutions de la population des bénéficiaires d'une pension du régime général, de leurs principales caractéristiques et de celles de leurs droits<sup>8</sup>. L'Autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé les séries « stock » et « flux » du SRE en 2012 et de la Cnav en 2013. La CDC-DPS et l'Agirc-Arrco diffusent également des séries statistiques<sup>9 10</sup> issues de leur recueil de données en open data sur leur portail statistique.

Afin d'enrichir le débat public et d'élargir l'utilisation des données, notamment par des non-initiés, la Drees et les régimes développent enfin des plateformes de data visualisation. Ces plateformes ou modules, plus faciles d'accès pour les utilisateurs, proposent des présentations graphiques et dynamiques des données. En 2023, la Cnav et la CDC-DSP ont toutes deux refondu tout ou partie de leur présentation statistique, en publiant des études et analyses sous forme de data visualisation. Globalement, les régimes mènent un travail de développement de data visualisation, en enrichissant progressivement leur plateforme. L'Agirc-Arrco a récemment enrichi ses outils de data visualisation avec un nouveau module dédié à la démographie du régime.

### **3. Des données essentielles à l'élaboration du diagnostic et du pilotage du système de retraite**

La richesse des sources d'information sur les retraites est essentielle à l'élaboration d'un diagnostic et de politiques de pilotage du système.

L'ensemble des données statistiques sur les retraites contribue à animer le débat public à travers leur utilisation par le système de statistique publique, les autres producteurs de données et les instances d'aide à la décision. L'aide à la décision est notamment assurée par le COR, qui produit des éléments de diagnostic sur le système de retraite en produisant « *au plus tard le 15 juin, un document annuel et public sur le système de retraite [...]* »<sup>11</sup>. Ce rapport annuel dresse ainsi un constat des évolutions du système français des retraites au regard des objectifs qui lui sont assignés : la pérennité financière du système de retraite, un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités et l'équité entre les assurés de générations différentes ou appartenant à la même génération (entre les femmes et les hommes notamment). Il nécessite la collaboration des services des caisses de retraite et de l'administration (Dares, DB, DG Trésor, Drees, DSS et Insee), qui fournissent les données nécessaires à la construction des différents indicateurs. Les rapports du COR sont remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.

---

<sup>7</sup> <https://data.economie.gouv.fr/pages/accueil/>

<sup>8</sup> <https://www.statistiques-recherche.lasuranceretraite.fr/series-statistiques-labellisees/>

<sup>9</sup> <https://public.tableau.com/app/profile/cdc.politiques.sociales/vizzes>

<sup>10</sup> <https://www.agirc-arrco.fr/nous-connaitre/nos-etudes-et-publications/donnees-chiffrees/>

<sup>11</sup> Loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite.

Sur la base de cet état des lieux, les décideurs peuvent ainsi proposer de faire évoluer les différents leviers de pilotage du système de retraite.

Le COR organise également des réunions mensuelles portant sur des thématiques variées relatives au système de retraite : en 2024, il a par exemple abordé les droits conjugaux et familiaux de retraite, les dispositifs de départ anticipé et une comparaison France-Allemagne du système de retraite. Lors de ses séances, il présente les travaux du secrétariat général et ceux d'organismes extérieurs à ses membres. L'ensemble de ses travaux, ainsi que les données statistiques qu'il produit et analyse, sont publiés systématiquement sous forme de notes et de tableaux sur son site internet.

#### **4. Les enjeux liés à un système d'information efficient**

Malgré les évolutions considérables du système d'information sur les retraites, des voies d'amélioration sont encore envisageables. L'uniformisation des méthodes de calculs des principaux indicateurs permettrait d'assurer la comparabilité des données statistiques entre les régimes. De nouveaux appariements entre les données administratives et d'autres sources de données contribueraient à étendre le champ d'étude sur les retraites. Enfin, l'accès facilité aux chercheurs des données administratives pourrait renforcer l'évaluation des politiques publiques et contribuer ainsi à affiner le pilotage du système de retraite.

##### **4.1 Assurer une comparabilité des données statistiques entre les régimes**

L'un des enjeux relatifs à l'efficacité du système d'information sur les retraites réside dans la comparabilité des données entre différents régimes. D'un régime à l'autre, la manière de mesurer l'âge de départ à la retraite peut varier : certains retiennent la date de la demande de retraite, d'autres la date de liquidation effective, tandis que d'autres encore se fondent sur l'âge atteint à la fin de l'année ou au moment de la liquidation effective. De même, concernant le nombre de cotisants, il existe des disparités dans les méthodes de comptage : certains calculs se fondent sur la moyenne des cotisants présents tout au long de l'année, tandis que d'autres prennent en compte uniquement ceux présents à une date précise, comme le 31 décembre. Les calculs de pension diffèrent également entre les régimes : la CNRACL calcule les pensions au 31 décembre tandis que le SRE les calcule au 1<sup>er</sup> janvier. Ces variations dans les méthodes de calculs des principaux indicateurs du système de retraite peuvent conduire à des comparaisons erronées entre régimes.

La procédure de labellisation mise en œuvre par l'Autorité de la statistique publique (ASP) peut permettre de remédier à cette difficulté. Cette procédure s'inscrit dans la « démarche statistique publique » conduite par l'ASP, qui consiste à renforcer la qualité de l'information fournie aux citoyens et élargir le champ des statistiques pour alimenter le débat public. Elle permet d'attribuer un « label d'intérêt général et de qualité statistique » à certaines données produites à partir de sources administratives, pour une durée de cinq ans. Elle invite notamment les organismes à adopter des références communes afin d'assurer une comparabilité des indicateurs

présents dans les séries statistiques. L'Agirc-Arrco a récemment engagé une démarche de labellisation d'une partie de ses séries statistiques publiques.

En parallèle, l'ASP a introduit une procédure plus légère de « reconnaissance de la qualification de statistiques d'intérêt général », qui a récemment été attribuée à 17 séries open data des régimes CNRACL et Ircantec produites par la CDC-DSP. Dans son avis qui reconnaît le caractère de statistiques publiques à visée d'intérêt général, l'ASP souligne l'importance d'assurer une cohérence entre les séries relatives aux retraites des trois fonctions publiques et invite ainsi la CDC à engager la labellisation de ces statistiques à l'horizon 2027, de façon couplée au futur renouvellement de la labellisation des séries du SRE<sup>12</sup>.

#### **4.2 Les pistes d'amélioration envisageables pour l'étude de nouveaux champs sur les retraites**

Depuis la dernière séance que le COR a consacrée aux systèmes d'information en 2013, les systèmes d'information sur les retraites ont considérablement évolué. À titre d'exemple, le champ de l'EIR s'est enrichi au fur et à mesure des vagues de collecte dans le but de représenter au mieux la population des retraités. Lors de sa dernière vague, l'EIR 2020 a été étendu aux prestations versées en cas d'incapacité permanente résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ainsi, l'EIR 2020 comportait des données sur les personnes âgées de 20 ans et plus au 31 décembre et qui perçoivent une pension de droit direct ou de droit dérivé (retraite, minimum vieillesse, invalidité et incapacité permanente) d'une caisse de retraite ou d'un organisme versant des pensions d'invalidité et des rentes AT-MP.

Toutefois, des améliorations sont encore possibles, notamment grâce aux appariements des données administratives sur les retraites avec d'autres données administratives ou avec des données d'enquête (**document n° 2**). Ces appariements constitueraient une nouvelle source d'information statistique et pourraient élargir les possibilités d'analyse à des thèmes connexes aux retraites. À ce titre, les travaux d'appariement conduits par la Drees permettraient d'éclairer des axes d'études variés et peu étudiés tels que les déterminants de long terme de la perte d'autonomie et leur impact sur la durée de retraite (appariement EIR / RI Autonomie<sup>13</sup>), les caractéristiques de retraite des personnes handicapées (appariement EIR-VQS<sup>14</sup>) ou encore l'impact des réformes des retraites sur le recours aux minima sociaux (appariement EIR-EIC-ENIACRAMS<sup>15</sup>). La Drees envisage également de réaliser un appariement entre l'EIR et

---

<sup>12</sup> <https://www.autorite-statistique-publique.fr/wp-content/uploads/2023/08/Avis-ASP-sur-les-statistiques-de-la-Caisse-des-depots.pdf>

<sup>13</sup> Le RI-Autonomie remplace les remontées d'informations individuelles sur l'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide sociale à l'hébergement (RI-APA-ASH) depuis 2021. Il permet de recueillir les données administratives à échelle individuelle sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

<sup>14</sup> L'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) de l'Insee s'intéresse aux conditions des personnes, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles peuvent recevoir.

<sup>15</sup> L'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) est un panel annuel de bénéficiaires ou d'anciens bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux d'âge actif réalisé à partir des données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces minima.

l'EHPA<sup>16</sup>, pour étudier les caractéristiques en termes de retraite des résidents de ces structures et observer si les pensions couvrent la prise en charge de leur dépendance.

Enfin, malgré la richesse du système d'information sur les retraites, quelques rares points subsistent sur lesquels les données semblent encore perfectibles. Par exemple, les pré-retraites du secteur privé, examinées par le COR en 2024, manquent de données spécifiques, ne permettant qu'une analyse partielle et perfectible basée sur l'enquête Emploi. D'autres aspects, tels que le lien entre la situation conjugale et les retraites, ainsi que les périodes d'activité à l'étranger et leurs droits, restent mal connus. De nouveaux appariements de données, notamment avec celles du système national de données sur la santé (SNDS), sont envisagés, bien que les obstacles juridiques et financiers rendent ces projets complexes.

### **4.3 Faciliter l'accès des données aux chercheurs pour renforcer l'évaluation des politiques publiques**

En parallèle de l'ouverture et de la diffusion des données statistiques, l'accès des données administratives stockées dans les systèmes d'information des régimes aux chercheurs constitue un enjeu essentiel pour la production d'études sur les retraites. Selon le rapport d'Antoine Bozio et de Pierre-Yves Geoffard<sup>17</sup>, l'ouverture et l'exploitation des données administratives à des fins de recherche a constitué une révolution majeure au sein des sciences économiques et sociales : la capacité d'évaluer l'impact des politiques publiques s'est développée et des pans entiers de la connaissance ont été renouvelés par cet apport.

Sous la direction de l'Insee, la France a été la pionnière dans l'utilisation des données à des fins de recherche, en facilitant l'accès des chercheurs aux données administratives à partir de 2008. Si l'essentiel des freins juridiques ont été levés, des difficultés pratiques liées au secret statistique, aux coûts des extractions pour les producteurs de données ou à la compréhension des données subsistent. L'approfondissement des liens entre les administrations productrices de données et les chercheurs utilisateurs au sein des lieux de dialogue existant tels que le CNIS pourrait améliorer la situation en mettant en évidence l'avantage qu'ont les administrations à rendre leurs données disponibles aux chercheurs sur leurs thèmes d'intérêt.

Certains services des caisses de retraite ont initié la mise à disposition des données aux chercheurs. Ainsi en 2023, la CDC-DPS a monté un partenariat avec la chaire Économie Sociale, Protection et Société (ESoPS) pour mener des travaux sur les bénéficiaires des dispositifs d'invalidité et d'inaptitude de fin de carrière dans la fonction publique territoriale et hospitalière. L'Agirc-Arrco met également à disposition de l'IPP ses données dans le cadre de divers travaux sur la mortalité différentielle et la modélisation des fins de carrière.

---

<sup>16</sup> L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées (EHPA) recueille des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées.

<sup>17</sup> Rapport au secrétaire d'État chargé de l'industrie du numérique et de l'innovation : « [L'accès des chercheurs aux données administratives : État des lieux et propositions d'actions](#) », Groupe de travail du Cnis, mars 2017.